

# **Bordeaux Métropole consulte pour la mise en place d'une ZFE**

lundi 21 novembre 2022, par [lpe](#)

Bordeaux Métropole poursuit son processus de mise en place d'une Zone à Faibles Emissions qui doit être effective au plus tard le 1er janvier 2025 en application de la loi « Climat et résilience ».

Jusqu'au premier semestre 2023, Bordeaux Métropole met en place des stands mobiles, des réunions publiques et des contributions en ligne pour réfléchir, avec les habitants, aux modalités de mise en place d'une ZFE.

La première réunion publique se tiendra à Bordeaux le 22 novembre à 18h30 à l'Athénée municipal. Les réunions suivantes prévues dans les différentes villes de la métropole se tiendront au premier semestre 2023.

Les contributeurs qui le souhaitent peuvent exprimer leurs attentes sur le site de la [Participation Bordeaux Métropole](#)

Toutes les informations : [suivez ce lien](#)